Message de l’Hospice général

Dans le contexte de l’évolution de la situation de l’asile en Suisse et par conséquent dans le canton de Genève, l’Hospice général développe en permanence ses capacités d’accueil et de logement des personnes issues de la migration ainsi que, depuis le printemps 2022, des détenteurs de Permis S en provenance d’Ukraine.

En parallèle des lieux d’hébergement collectif, dont le nombre a sensiblement augmenté depuis 18 mois mais dont le taux d’occupation est sous tension, et afin de se préparer en cas de détérioration de la situation, l’Hospice général s’est également vu contraint de mettre sur pied un dispositif d’urgence constitué de locaux de la protection civile mis à disposition par les services concernés.

Au vu des prévisions du Secrétariat d’Etat aux Migrations (SEM) qui restent élevées et afin de soutenir les efforts de l’institution, le Conseil d’Etat a par ailleurs procédé à des réquisitions de locaux auprès de certaines communes, dont celle de Corsier qui a vu sa salle de gymnastique être envisagée comme lieu d’accueil.

Afin d’éviter d’être privée de cette salle indispensable à la vie communautaire de Corsier, cette dernière a proposé le poste de commandement de l'abri de la protection civile en lieu et place de la salle communale ayant fait l’objet de la réquisition. C’est dans ce cadre que l’Hospice général, qui se doit de commencer les préparatifs pour aménager ces locaux, a répondu à l’invitation de l’Exécutif de la commune de Corsier pour présenter le projet à ses habitants.

Le poste de commandement de la protection civile de Corsier intègre ainsi le dispositif déjà existant constitué de trois autres objets similaires situés dans le canton de Genève.

Il est entendu que ces locaux ne sont pas adaptés à des séjours de longue durée. Ils ne seront dès lors utilisés qu’en dernier recours, dans le cas où les capacités existantes seraient dépassées et pour les périodes les plus brèves possibles, en fonction de l’ouverture de nouveaux sites en 2024 et des disponibilités qui s’offrent régulièrement dans les centres plus appropriés.

Le poste de commandement de Corsier fonctionnera dans une capacité réduite, avec un maximum prévu de 50 migrants, des hommes uniquement.

Fort de son expérience passée et récente, l’Hospice général met à disposition des personnes logées dans ce type de structure une équipe accompagnatrice renforcée sur site, constituée d’un.e Travailleur.se Social.e Communautaire, d’un.e Assistant.e Socioéducatif.ve et d’un Intendant Social.

Cette équipe veille à la bonne gestion des lieux ainsi qu’à l’information et à l’orientation des résidents. Elle soutient leur intégration dans l’environnement communautaire en s’appuyant sur les opportunités offertes au sein de la commune et avec ses habitants. Chaque résident dispose par ailleurs d’un.e Assistant.e Social.e individuel.le qui le suit et accompagne spécifiquement son parcours d’intégration sociale dans le canton.

Soucieux des aspects sécuritaires et conscient de leurs enjeux spécifiques dans ce genre de lieu, l’Hospice général travaille étroitement avec la police municipale et la cellule requérants d’asile de la police cantonale (CRA). La structure reste par ailleurs sous la surveillance permanente de deux agents de sécurité.

L’Hospice général et ses équipes dans les lieux d’hébergement collectif travaillent en étroite collaboration avec les services communaux concernés afin d’assurer les meilleures conditions d’accueil possibles des personnes migrantes qui commencent leur parcours d’intégration au sein de notre canton.

L’institution a tout particulièrement à cœur de développer une bonne coordination et une communication fluide avec tous les acteurs présents dans l’environnement.